

La patronne et ses employées

Par lou, le 13/09/2012 à 13:33

Bonjour,

la patronne a droit de surnomer ses employées ?

Par pat76, le 13/09/2012 à 14:50

Bonjour

Vous n'avez aucune obligation d'accepter de votre employeur qu'il vous donne un surnom.

Le respect doit être réciproque.

Demandez à votre patronne si elle accepterait que vous l'appeliez par un surnom.

Par lou, le 15/09/2012 à 21:41

merci beaucoup,

bonjour est ce que mon patron a droit de me licencier parce que sa fait plusieurs fois qui me le repete malgré que je n'ai fait qu'une faute dans mon travail parconte mon parton il me parle tres vulguaire (tres méchant)

Par lou, le 15/09/2012 à 22:05

est ce possible d'attaque en justice mes employeurs sur le fait qu'il m'appelle pas par mon prenom reel

Par pat76, le 19/09/2012 à 15:13

Bonjour lou

Vous travaillez dans une société ou chez des particuliers?

Par lou, le 19/09/2012 à 17:16

chez un particulier